

Autorisation d'inscription au D.U. Sport et Locomotion ☐ OUI ☐ NON ☐ Convocation à un entretien (Date, Heure et Lieu) Nom et signature du responsable du MASTER	Décision du Directeur de la Faculté : (Valable pour 2026-2027) ☐ ADMIS.E au D.U. Sport et Locomotion ☐ LISTE COMPLEMENTAIRE ☐ REFUSE.E Date Signature
--	---

Veillez confirmer (attestation sur l'honneur en cochant les cases correspondantes) ici les éléments de pré-requis de la formation :

Physique 1 : être capable d'un certain niveau de performance minimal en course à pied (50 min sur 10 km plat pour les hommes, 60 min pour les femmes) afin de pouvoir suivre les parties pratiques de la formation

☐ OUI ☐ NON

Physique 2 : Avoir déjà effectué (en compétition ou non) un effort physique d'endurance continu de plus de 3 heures (randonnée, trail, marathon, cyclisme, ski de fond, etc...)

☐ OUI ☐ NON

Matériel : disposer d'un équipement basique (chaussures, sac à dos, nutrition/hydratation, chaussures) spécifique au trail afin de suivre les parties pratiques en sécurité, et d'un matériel (smartphone/montre/GPS/cardiofréquencemètre, application Strava) permettant l'analyse des données, le suivi des séances, et la programmation/analyse cartographique des séances pratiques

☐ OUI ☐ NON

DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER : 15 DECEMBRE 2026

Adressé en format PDF à : metare-staps@univ-st-etienne.fr

Copie à : jean.benoit.morin@univ-st-etienne.fr

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- ☐ Copies du baccalauréat et de tous les diplômes obtenus postérieurement dans une université française ou étrangère, traduits en français ou en anglais si nécessaire
- ☐ Pièce d'identité
- ☐ Lettre de motivation spécifique pour l'intégration de ce C.U.. Vous préciserez notamment la place de cette formation dans votre projet personnel/professionnel.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Jean-Benoit MORIN

jean.benoit.morin@univ-st-etienne.fr

**LES DOSSIERS INCOMPLETS
NE SERONT PAS EXAMINES**

Après notification de la décision du Directeur de la Faculté, si vous estimez celle-ci contestable, vous pouvez former, soit un recours gracieux auprès du Directeur de la Faculté, soit un recours hiérarchique auprès du Président de l'Université, soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif du ressort de l'Université. Le recours contentieux doit être formulé dans un délai de 2 mois à compter de la date de la décision.